



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 15 février 2019 à 14h30
A la Salle multifonctions de Bohal (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 15 février 2019 à 14h30** à la salle multifonctions à Bohal (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Excusés :

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

Assistaient également :

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB
Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Assemblées et Milieux naturels-Politique de
Bassin à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la
Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du
jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 15 février 2019 à 14h30
à la Salle Multifonctions à Bohal (56)**

6- Transfert de propriétés du DPF à la Région Bretagne

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine gère, par délégation, le Domaine Public Fluvial (DPF), aujourd'hui propriété de la Région Bretagne. L'IAV a acquis des terrains au cours de son histoire. Au 1^{er} janvier 2014, il a été mis fin à la délégation et la Région a repris en direct la gestion du Domaine.

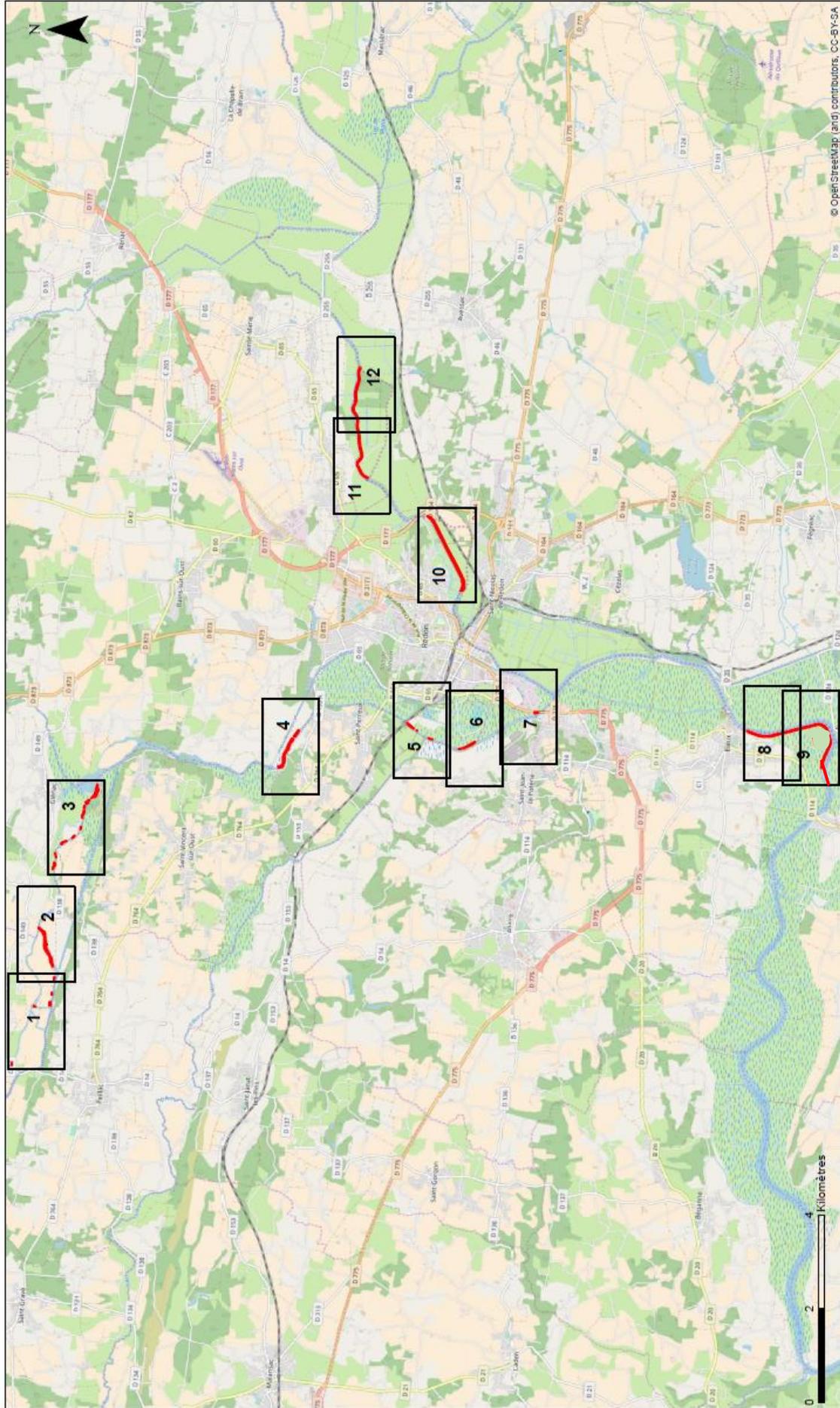
La Région Bretagne souhaite maintenant acquérir les parcelles qui relèvent de la propriété de l'EPTB pour assurer une continuité à celles du DPF, le long de l'Oust et de la Vilaine. Ces parcelles se situent le long de l'Oust, depuis la commune des Fougerêts jusqu'à Redon, puis le long de la Vilaine de Sainte Marie à Rieux.

Les parcelles sont les suivantes :

Communes	Sections	Parcelles	Contenance (m²)
Les Fougerêts	ZI	198, 191, 193, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 246, 247, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266.	17627
	ZK	322.	170
Saint-Vincent-sur-Oust	ZA	163, 165, 167, 169.	1 500
	ZB	58, 59.	271
La Gacilly (Glénac)	ZK	131, 132, 212, 158, 160, 162, 163, 165, 168, 169, 171, 172	15 225
	ZN	202, 204, 206, 210.	354
Rieux	ZD	72.	52 640
	ZE	74	20 320
Redon	BZ	37	5 566
	ZC	136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 154, 156, 158, 160, 162.	5 741
	ZE	1,2.	56 680
Bains sur Oust	YK	475, 473, 477, 469, 471, 457, 465, 431, 329, 419, 423, 451, 481, 331, 468, 425, 485, 441, 443, 447, 461, 421, 435, 437, 433, 453, 427, 463, 479, 483, 429.	19 704
Sainte Marie	YK	34, 93.	34 380
	YO	41, 75.	15 570
Peillac	ZN	90, 100, 101, 103, 92, 96, 98.	1 181

Parcelles concernées par le transfert

Plan d'assemblage



 Parcelles concernées

Il est proposé de transférer ces propriétés par acte administratif et à titre gratuit, à l'instar de la démarche engagée avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

La Région affichant un programme de « valorisation des voies navigables bretonnes », l'EPTB propose d'accompagner ce transfert par une rencontre avec les responsables de la gestion des voies navigables pour s'assurer d'une gestion des bords de cours d'eau conforme aux préconisations du SAGE, avec le maintien de la végétation de bords de rives et de l'incessibilité de ces parcelles à des particuliers.

Le Comité syndical décide le transfert de propriétés des parcelles du DPF, sus-désignées dans le tableau, par acte administratif et à titre gratuit à la Région Bretagne.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT